

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.06.2019  
Date d'affichage du compte-rendu : 12.06.2019  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 31

Le onze Juin deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Joël PROUST 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda HOLMES 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 6<sup>me</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-délégué La Bataille, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, M. Timothy WEIR, M. Robin HOLMES, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Emilie BAUDREZ, Mme Sophie ROBION, Mme Marie-Noëlle RINGEISEN, Mme Valérie COUARRAZE, M. Francis GRIFFAULT, M. Noël GIRAUD, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Dominique COIRIER qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN et ainsi que M. Jean-Luc COUTANT, Mme Martine DUMEIGE, Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS, M. Christian GRIPPON, Mme Séverine BERLAND et Mme Peggy AUGUSTIN non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Jean-Marie VALLET.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui prend note et accepte la suppression des points suivants :  
Convention pour formaliser les compensations « Energie team » et Modification des statuts du syndicat des pompes funèbres d'Alloinay, ces dossiers nécessitant un complément d'informations non parvenues dans les temps, avant toute décision.  
Après avoir adopté le compte rendu de la séance du 13 mai, le Conseil Municipal délibère comme suit :

#### RAPPORT D'ACTIVITES 2018 D'ENEDIS

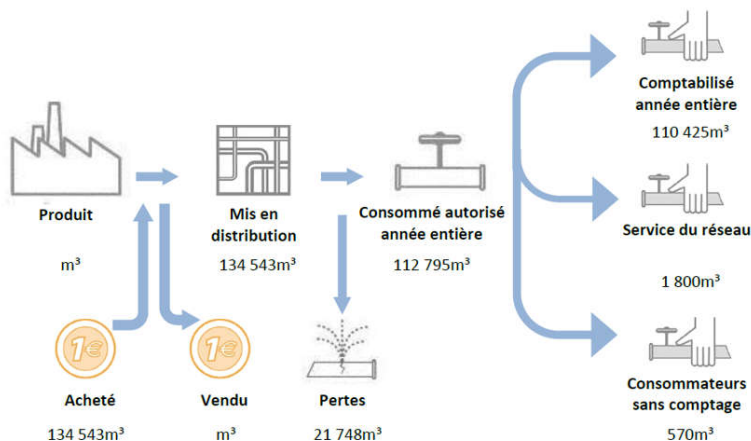
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2018 d'ENEDIS reçu et transmis en intégralité aux élus avec la convocation, dont quelques faits marquants sont soulignés :

- Longueur totale aérien BT : 18 584 m (-1.2%) Longueur totale souterrain BT : 13 924 m (+2.8%)
- Longueur totale souterrain HTA : 11 008 m (0%) Longueur totale aérien HTA : 17 490 m (+0.1%)
- Nb poste HTA / BT : 35 (0%)
- Taux d'enfouissement BT : 42.8% (+2,3%)
- Taux d'enfouissement HTA : 38.7% (0%)
- Taux d'équipement « Linky » : 85.7 %.

#### RAPPORT D'ACTIVITES VEOLIA 2018

Monsieur le Maire souligne quelques points ou résultats significatifs de l'activité Véolia en 2018 dont le rapport a été transmis en intégralité aux élus avec la convocation :

- ✓ 1448 branchements
- ✓ 1558 compteurs
- ✓ 1265 abonnés
- ✓ 124 litres / hab / j
- ✓ Volume distribué 134 543 m<sup>3</sup>
- ✓ Volume consommé 112 795 m<sup>3</sup>
- ✓ Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/km/j) : 1.60
- ✓ Rendement du réseau de distribution 83.8%
- ✓ Longueur du réseau : 47 km
- ✓ Longueur des canalisations de distribution : 37 km
- ✓ Analyse de l'eau satisfaisante
- ✓ Travaux d'investissements réalisés en 2018 :  
Renouvellement de la conduite et branchements  
Avenue Auguste Gaud.



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2018

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de l'eau 2018. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)

L'évolution du prix de l'eau + assainissement, pour une facture type de 120 m3 est la suivante :

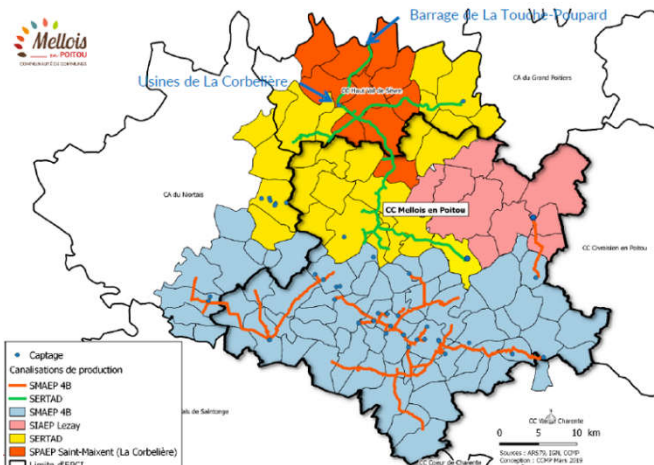
CHEF BOUTONNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2019	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>141,25</b>	<b>141,88</b>	<b>0,45%</b>
Abonnement			39,56	39,74	0,46%
Consommation	120	0,8512	101,69	102,14	0,44%
<b>Part communale</b>			<b>141,50</b>	<b>137,90</b>	<b>-2,54%</b>
Abonnement			45,50	45,50	0,00%
Consommation	120	0,7700	96,00	92,40	-3,75%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	120	<b>0,0749</b>	<b>8,99</b>	<b>8,99</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>39,60</b>	<b>39,60</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>331,34</b>	<b>328,37</b>	<b>-0,90%</b>
TVA			18,22	18,06	-0,88%
<b>Total TTC</b>			<b>349,56</b>	<b>346,43</b>	<b>-0,90%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,91</b>	<b>2,89</b>	<b>-0,69%</b>

## ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU 01.01.2020

La loi NOTRe transfère de manière obligatoire la « compétence eau » à la Communauté de Communes "Mellois en Poitou" au 01.01.2020, sauf si une minorité de blocage (correspondant à 20% des communes représentant 25% de la population) le refuse.

Monsieur le Maire commente le contexte actuel :

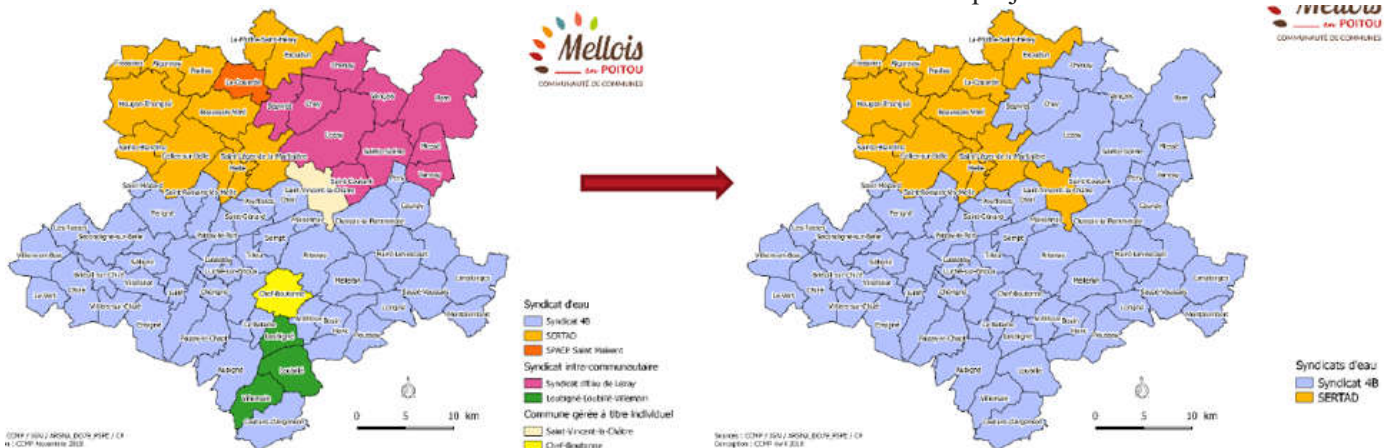
### Le paysage actuel de l'eau pour la PRODUCTION



### Le paysage de l'eau pour la DISTRIBUTION

Situation actuelle

Schéma projeté à terme



La Communauté de Communes dans le cadre de cette prise de compétence, ne souhaite pas l'exercer en direct et préfère s'appuyer sur les 2 syndicats existants à savoir SERTAD et SMAEP 4B.

Pour une meilleure gestion administrative notamment pour le transfert des actifs, une anticipation de l'adhésion volontaire au SMAEP 4B est possible avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 pour un effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Monsieur Le Maire informe les élus de la démarche du Syndicat d'eau de Lezay qui demande lui, un report de cette décision.

Une rencontre a eu lieu entre le Président, 3 Vice-Présidents + le Directeur et les délégués communaux au SMAEP4B en vue de négocier les modalités ou conditions de cette éventuelle adhésion et de rédiger un protocole d'accord correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour (1 abstention) :

- demande le transfert de la compétence « distribution eau potable » au SMAEP 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- accepte le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif des budgets y compris la trésorerie, les restes à payer, les restes à recouvrer et les opérations sur comptes de tiers non dénouées au 31 décembre 2019 vers le SMAEP 4B ;
- accepte le transfert des emprunts et des contrats en cours concernant les services transférés vers le SMAEP 4B ;
- accepte le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets transférés au 31 décembre 2019 vers le SMAEP 4B
- valide et autorise la signature du protocole d'accord entre la Commune et le Syndicat 4B .

### **EFFACEMENT DE RESEAUX – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE**

Monsieur Claude Redien rappelle qu'une consultation a été lancée pour ce marché à bons de commande initié par la commune historique de Chef-Boutonne. 4 entreprises ont téléchargé le dossier, 1 seule offre a été reçue. Sitea missionnée pour accompagner la collectivité dans cette démarche et Enedis concernée par la partie électrique, ont effectué l'analyse de l'offre et participé à la négociation avec l'entreprise.

Les critères de jugement sont rappelés :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>50.0 %</b>
<i>1.1-Le bordereau de prix « ETUDES » Accord Cadre</i>	<i>5.0 %</i>
<i>1.2-Le bordereau de prix « TRAVAUX » Accord Cadre</i>	<i>15.0%</i>
<i>1.3-Le détail estimatif « ETUDES ET TRAVAUX » premier marché subséquent</i>	<i>30.0%</i>
<b>2-Valeur technique jugée à partir des éléments donnés dans le mémoire technique</b>	<b>50.0 %</b>

Après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le marché à bons de commande pour l'effacement des réseaux (Electricité - Eclairage public – Télécommunications – VRD) avec la SAS Delaire de Chef-Boutonne. Le montant des prestations pour la durée de l'accord cadre d'un an renouvelable 3 fois, est de l'ordre de 100 000 € par an.

### **EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE L'HUILERIE VALIDATION DU MARCHÉ ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Claude Redien rappelle que la consultation du marché à bons de commande comprenait le chiffrage de l'opération « Effacement de réseaux – Rue de l'Huilierie » dont le principe avait été validé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier la réalisation de cette opération pour un montant 122 120.63 € HT, intégration faite d'une provision pour imprévus de 2% pour tenir compte de la complexité du chantier. Les travaux débiteront en septembre. Une réunion sera préalablement organisée en juillet avec les riverains.

Par ailleurs, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier une mission pour le suivi des travaux (DET), la coordination du chantier (OPC) et l'opération de réception (AOR) au Cabinet Sitea de Niort pour un montant de 4 547.40€ HT représentant 4.4% du montant des travaux.

### **ACHAT D'UN ENROULEUR – CHOIX DU FOURNISSEUR**

Monsieur Claude Redien indique qu'une consultation a été menée pour la fourniture d'un enrouleur en complément de celui qui existe pour dédier l'un et l'autre et ainsi éviter des déplacements qui les endommagent, entre les terrains. Un 3<sup>ème</sup> enrouleur vétuste et non utilisable, a été proposé à la reprise.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants : Tarif 60% - Critère technique 40% . Seules 2 entreprises sur 4 contactées, ont transmis une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour (1 abstention), valide le devis de Gonin Duris de Sauzé-Vaussais pour un montant de 3 450 € HT.

## **ACHAT DE 2 VEHICULES – CHOIX DU FOURNISSEUR**

Monsieur Claude Redien indique qu'une consultation a été menée pour la fourniture de 2 voitures de tourisme (l'une électrique et l'autre essence) destinées à remplacer une voiture Citroën C15 de 2002 et une voiture Renault express de 1993. Les critères de sélection des offres étaient ainsi définis : Prix : 50%, Critère technique (Etat, ancienneté, kilométrage) : 40% et Durée de la garantie : 10%. 4 garages locaux ont été consultés, 1 seul a répondu.

Après analyse de la commission et sur sa proposition, le Conseil Municipal décide d'acheter une voiture CZéro de démonstration, sans location de batterie et sans reprise, pour un montant de 14 990 Euros auprès du garage Petit de Chef-Boutonne. La consultation sera relancée pour le véhicule essence pour lequel aucune offre n'a été déposée.

## **CHAUFFERIE BOIS – REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE**

Monsieur Claude Redien rappelle que le remplacement de l'automate de la chaufferie bois-fuel de la commune historique de Chef-Boutonne figure dans la programmation des investissements 2019. Il est, en effet, indispensable, pour une meilleure gestion et un suivi à distance. La commission Finances a étudié les 3 offres reçues dans le cadre de la consultation qui a été menée. Les critères de sélection étaient les suivants : Prix : 80% et Valeur technique : 20%.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de Cigec de Chatillon sur Thouet (79) pour un montant de 16 472.09 € HT et prévoit une enveloppe supplémentaire pour imprévus.

## **REFECTION DE LA COUVERTURE DU LOGEMENT DE CREZIERES**

Monsieur Claude Redien indique que la réfection à l'identique de la toiture du logement communal de Crézières et en option celle du préau de la mairie, a été inscrite dans le programme des travaux 2019. Sur les 9 entreprises consultées, 2 se sont déplacées conformément à la demande de visite qui était faite, 1 seule a fait une offre. Les critères de sélection figurant au cahier des charges de cette opération étaient Prix 60% - Valeur technique 40%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le devis de Ayrault Bâti Rénov de Fontenille (79) pour un montant de 25 231 € HT et retient l'option démoussage et nettoyage de la couverture du préau, pour 550 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention départementale au titre de la dotation CAP 79 de 30%
- décide de procéder à une décision modificative budgétaire de 5 000 € depuis l'article 2313 à l'article 2132.

## **SAISINE DU COMITE TECHNIQUE POUR L'AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS**

Comme évoqué dans le cadre de la mise en place de la commune nouvelle et confirmé par la commission Ressources Humaines réunie le 20 mai, sur sa proposition Le Conseil Municipal autorise la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de St Maixent pour un avis relatif à l'augmentation du temps de travail actuellement effectuée au titre d'heures complémentaires de 29h30 à 35h par Chrystel Samar (accueil mairie) et de 10h à 17h30 par Claudine Vidault (service entretien de locaux).

## **HORAIRES DU SECRETARIAT PENDANT LES VACANCES D'ETE 2019**

Chaque année, les horaires du secrétariat des mairies sont modifiés pendant la période estivale. La commune historique de Chef-Boutonne avait les années précédentes diminué les créneaux d'ouverture et les autres communes historiques fermaient la mairie pendant les congés de la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le secrétariat de la mairie de Chef-Boutonne sera ouvert uniquement les après-midis et les mairies annexes seront fermées du 05 Août au 06 Septembre 2019.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE SAINT-MAIXENT**

A la demande du Centre de Gestion de Saint-Maixent, le Conseil Municipal unanime, confirme sa volonté de reconduire dans le cadre de la commune nouvelle, la convention de mise à disposition de personnel du service intérim du CDG 79.

## **FETE DU 14 JUILLET 2019 – TARIFS POUR LES REPAS ORGANISES A CREZIERES ET LA BATAILLE**

Les communes de La Bataille et de Crézières avaient pour coutume d'organiser un repas payant pour la fête du 14 Juillet. Ne souhaitant pas perturber les usages des communes historiques, le Conseil Municipal unanime, décide de reconduire cette démarche et fixe un tarif harmonisé du repas à 10 € étant précisé que le différentiel entre ce tarif et le prix de revient du repas sera pris en charge par la commune.

A Chef-Boutonne, les habitants partagent un diner dont le pain, le vin et les tourteaux sont offerts par la commune.

A Tillou, suite à la sortie vélo chacun apporte son pique-nique, l'apéritif et le dessert sont offerts par la commune.

## **CONVENTION AVEC DES PROPRIETAIRES POUR LA POSE DE PHOTOS SUR MURS PRIVES**

Madame Nicole Bettan indique que la Commission Développement a validé l'installation de 22 photos (18 à Chef-Boutonne, 3 à Tillou et 1 à La Bataille). Certaines photos seront mises sur mats, d'autres seront sur façades de propriétés privées. Les propriétaires ont donc été rencontrés pour présenter l'opération et solliciter leur autorisation qu'il convient de formaliser par la signature d'une convention.

Monsieur le Maire précise qu'un devis de Niort Plan Reprographie de Niort (79) d'un montant de 1 850 € TTC a été signé pour l'impression des photos 1m x 1.50ml.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature des conventions correspondantes avec les propriétaires dont la liste a été communiquée : M. et Mme Chassain Guy, 2 av. Elise Giroux, M. Marneur, 6 rue Héliot, Mme Niorthe Claude, 13 rue de la Justice e à Chef Boutonne et Mme Lucquiaud Sylvie, Grande rue à Tillou

## **MODIFICATION DE REGIE POUR INTEGRATION DES LOCATIONS DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Après accord de Monsieur le Trésorier de Melle, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime, décide de modifier l'intitulé de la régie ayant pour objet « Droit d'entrée des sites touristiques de la ville, locations de salles et gites et animations communales » en remplaçant le terme location de salles et gites par « locations communales », ce qui autoriserait l'encaissement d'impayés de loyer, les dépôts de garantie et le 1<sup>er</sup> loyer, au moment de l'entrée dans les lieux.

## **ADHESION AU CAUE 79 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

La commune de Chef-Boutonne a adhéré à iD79 et s'est engagée à adhérer au CAUE des Deux-Sèvres qui favorise naturellement les communes adhérentes lors de ses missions de conseil et d'accompagnement et plus particulièrement cette année dans le cadre de l'opération communale de revitalisation du centre bourg. L'adhésion permet également de bénéficier de tarifs préférentiels aux formations des élus, agents et techniciens. Il est précisé que l'adhésion à iD79 sera réduite du montant de celle du CAUE ainsi l'adhésion à iD79 qui est de 1 500 € serait réduite à 800 € du fait de l'adhésion au CAUE79 (700 €) Il est nécessaire de cotiser aux deux structures (CAUE79 et iD79) : en effet ce sont deux entités juridiques.

Après discussion, le Conseil Municipal unanime valide l'adhésion de la commune au CAUE 79.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ID79**

iD 79 a modifié les modalités d'adhésion des collectivités pour tenir compte des créations de communes nouvelles au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts l'Agence Technique Départementale ID79.

## **CONVENTION POUR INSTALLATION DE RUCHES COMMUNALES**

Monsieur Joel Proust informe l'assemblée de l'évolution de ce dossier. Plusieurs apiculteurs ont été contactés et rencontrés par Claude Redien, Marie-Claire Veque, Amanda Holmes et lui-même pour que leur soit proposé d'installer des ruches sur les parcelles communales. Toutes les réponses ne sont pas obtenues mais il est d'ores et déjà proposé de valider le principe d'une convention stipulant les modalités d'accueil et de gestion de ces ruchers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime confirme le principe de cette mise à disposition et autorise la signature des conventions correspondantes.

## **SCENOGRAPHIE DU MUSEE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Pour faire suite aux divers contacts avec les partenaires financiers et à la prise en compte des limites et du non cumul de certaines aides, le Conseil Municipal décide d'actualiser le plan de financement relatif au réaménagement du musée du château de Javarzay comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Détails des principaux postes		Financements publics	
Amenagements extérieurs	30 000,00 €	EUROPE ( LEADER)	
Amenagements intérieurs	312 355,00 €	ETAT Contrat de ruralité 30%	164 000,00 €
Généralités transversales	40 500,00 €	REGION : Politique régionale pour la valorisation du patrimoine	120 000,00 €
Maitrise d'œuvre + contrôle	61 256,80 €	DEPARTEMENT : CDAT	100 000,00 €
Frais divers (frais consultation - assurance dommage ouvrage ....)	15 657,00 €	C <sup>te</sup> de communes ou d'agglomération :	
		Autres organismes publics : (Établissements publics, autres syndicats, ....)	
Provisions pour imprévus	20 231,20 €	COMMUNE	96 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>480 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>480 000 €</b>

Et autorise Monsieur le Maire à actualiser les demandes d'aides en cours.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire transmet diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

Madame Sylvie Magnain

- indique que le Comité de Jumelage où siègent 4 élus et 4 membres de l'association ARBRES, s'est constitué en commission extra communale.
- souligne le retour positif et général qui est fait de l'édition du livret « Chef-Boutonne estivale – Guides des animations de l'été 2019 ». Monsieur le Maire espère vivement que la fréquentation pour ces animations sera tout aussi positive.

Monsieur Joel Proust évoque les travaux en cours.

Monsieur Claude Redien indique

- qu'il représentera la commune au Tribunal, pour une action menée dans le cadre d'impayés de loyer
- que le compromis d'achat de la propriété Soltoïan de Tillou a été signé et que la signature de l'acte d'achat du terrain Proust de Beauchamps, aura lieu le 25 juin.

Monsieur le Maire indique

- qu'une personne de l'association intermédiaire a été ponctuellement employée à 35 heures pour compléter le service « Gestion des espaces publics » et faire du désherbage mécanique.
- que de nouveaux locataires sont accueillis dans un des 2 logements communaux de Tillou depuis le début du mois. 2 autres logements seront prochainement vacants à la Résidence Gontier à Chef-Boutonne. Les personnes intéressées sont invitées à s'informer auprès du secrétariat de la mairie,
- que l'audition des 3 cabinets d'architecte qui ont déposé des offres pour l'opération de revitalisation de l'ilot en centre bourg aura lieu en présence d'élus émanant des commissions Finances et Développement, du CAUE 79 et de l'iD79.

Monsieur Pascal Truteau remercie la commune pour la réalisation d'une battue administrative destinée à réduire le nombre de corbeaux et en souligne d'ores et déjà les effets bénéfiques.

**Puis la séance est close à 22h45**

**Ainsi délibéré, le 11 Juin 2019**

Le Secrétaire de séance  
Jean Marie VALLET

Le Maire,  
Fabrice MICHELET